



Changement de nom pour ma fille

Par **nafati**, le **11/02/2011 à 10:07**

Bonjour,
Puis faire en sorte que le père biologique de ma fille perde la totalité de ses droits parentaux par ce que ma fille aimerai porter le même nom que son frère et sa soeur, sachant que son papa pour elle est mon mari et non son géniteur?
Situation:
Il n'a plus donné signe de vie depuis 2004 et ne paye pas de pension pour laquelle j'ai un jugement. Et en fait je veux qu'il l'abandonne de manière légale afin que mon mari puisse l'adopter ce qu'il souhaite depuis longtemps.

Par **amajuris**, le **11/02/2011 à 13:41**

bjr,
le nom de votre fille est celui qui figure dans l'acte de naissance.
le père de votre fille a reconnu sa fille et lui a donné son nom.
dans votre situation il ne parait pas possible que votre fille ayant été reconnu puisse changer de nom.
cdtrnn.b. je déteste ce terme de géniteur car au moment de la conception je ne pense pas que vous l'appeliez sous ce terme, le terme de père de votre fille me semble plus adéquat, mais c'est un avis personnel.

Par **mimi493**, le **11/02/2011 à 13:57**

Vous devez donc prendre un avocat (vous demandez une chose lourde, vous devez avoir un bon dossier) pour que le père perde totalement l'autorité parentale afin que votre mari puisse adopter votre enfant sans avoir besoin de l'autorisation du père.
[citation]je déteste ce terme de géniteur car au moment de la conception je ne pense pas que vous l'appeliez sous ce terme, le terme de père de votre fille me semble plus adéquat, mais c'est un avis

personnel.[/citation]rnEn fait, elle utilise le bon terme : un père est celui qui s'occupe de l'enfant. Celui qui se contente d'avoir envoyé son sperme au bon endroit au bon moment, n'est que le géniteur. C'est d'ailleurs pour ça que la loi prévoit des choses pour qu'il ne soit pas (cas de don de sperme) ou qu'il ne soit plus (cas ici), le père